



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 697 INTITULÉ :

« Règlement numéro 697 modifiant le règlement n°615 de lotissement visant la modernisation des normes de contributions à des fins de parc et à établir des normes de lotissement maximal dans les zones R-20 et R-21 »

1. **Lors d'une séance tenue le 10 août 2026**, le conseil de la ville de Waterville a adopté par résolution le projet de règlement nommé ci-dessus.
2. Le projet de règlement vise à modifier le règlement de lotissement afin de :
 - Exiger un minimum de 10% de contribution à des fins de parc ;
 - Moderniser les normes de contribution à des fins de parc à un contexte de limitation de l'expansion urbaine et à l'optimisation de l'espace disponible en périmètre d'urbanisation, notamment en assujettissant les projets de redéveloppement à cette contribution ;
 - Édicter des normes de superficie et dimension maximale aux lots dans les zones R-20 et R-21.

La carte du périmètre urbain peut être consulter au bureau municipal.

3. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. **Une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 septembre 2026, à 19 h 00** au 170, rue Principale Sud, Waterville.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site internet au www.waterville.ca sous l'onglet Ville dans la section avis public ou au bureau de la Ville, situé au 170, rue Principale Sud, Waterville, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À WATERVILLE, CE 14 AOÛT 2026.

NATHALIE ISABELLE
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 419 DU CODE MUNICIPAL)

Je, soussigné, Nathalie Isabelle, directrice-générale et greffière-trésorière de la ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site web de la ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat à ce 14^e jour d'août 2026.

Nathalie Isabelle
Directrice-générale et greffière-trésorière